

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier relatif à la démolition de deux bâtiments dépendant d'une propriété communautaire située chemin de la Vernique, à l'angle du 28-30, avenue Victor Hugo à Tassin la Demi Lune.

Cette propriété a été acquise pour l'élargissement du chemin de la Vernique et la création d'un pan coupé à l'angle de celui-ci et de l'avenue Victor Hugo.

L'opération en cause concerne un bâtiment à usage d'habitation de deux niveaux sur rez-de-chaussée, l'autre à usage d'entrepôt et de garage ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite demande de permis de démolir ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la Communauté urbaine à déposer une demande de permis de démolir pour ce bien communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,